

MAIF signe un accord de reconnaissance mutuelle afin de favoriser la mobilité interne et l'épanouissement de ses collaborateurs

MAIF annonce la signature d'un accord de reconnaissance mutuelle avec 4 de ses 6 organisations syndicales (CAT, CFDT, CFE-CGC et Unsa), entérinant ainsi le profond changement de modèle managérial opéré au cours de ces dernières années, qui place la confiance en son cœur.

Cet accord est le fruit d'une négociation constructive entamée en début d'année dans un climat social de confiance, en réponse aux différents besoins exprimés par les salariés du groupe à travers des études internes. Il constitue une évolution d'un précédent accord signé en 2012, avant que MAIF n'opère une mutation profonde de son modèle managérial à travers la confiance, l'autonomie et la responsabilisation de tous.

Un accord qui traduit l'attention sincère et durable portée aux collaborateurs de MAIF et favorise leur épanouissement

Pour soutenir cette ambition, la négociation a permis de rénover certains dispositifs RH autour de 3 enjeux majeurs :

- **Offrir de nouvelles perspectives de réalisations professionnelles et accélérer la mobilité interne en faisant grandir chacun.** Aujourd'hui, 80% des collaborateurs font toute leur carrière à MAIF. Il est donc essentiel de leur permettre de vivre une expérience riche et épanouissante.
 - Une nouvelle politique de valorisation financière de la mobilité, qu'elle soit horizontale, verticale ou géographique
 - Un autre modèle de classification des postes associé à un nouveau référentiel de fonctions
- **Mieux valoriser la contribution de chacun à travers la politique de rémunération.** L'objectif est ainsi d'assurer un juste équilibre entre la reconnaissance financière individuelle et collective qui conforte la singularité du modèle MAIF.
 - Un équilibre entre les augmentations de rémunération collective et individuelle
 - Des critères d'évaluation renouvelés, basés sur l'activité mais aussi l'implication de chacun
 - Une enveloppe d'augmentation individuelle à disposition des managers de proximité, sans quota, pour reconnaître le travail accompli et l'investissement
- **Encourager les collaborateurs à être acteurs de leur développement professionnel** en élargissant leurs compétences.
 - Un accompagnement, une aide financière et une valorisation des formations diplômantes effectuées par les collaborateurs
 - Un système de mécénat de compétences innovant pour les collaborateurs en fin de carrière

Entreprise engagée, MAIF est convaincue que la reconnaissance mutuelle est un levier fort de la réussite collective. Aussi, le groupe a déjà mis en place de nombreuses actions alignées avec sa raison d'être et ses valeurs, pour donner place à plus de souplesse dans le temps de travail, favoriser le télétravail et stimuler l'auto-positionnement. Le souhait de MAIF est que la transformation se traduise en bénéfices tangibles et durables pour les salariés.

En alliant équité et sécurité comme fondements de ces nouveaux dispositifs RH, l'accord Reconnaissance mutuelle répond ainsi aux aspirations légitimes des managers et des salariés, en termes de reconnaissance, de dynamisme de carrière et de rémunération. Il reflète aussi toute la confiance et la qualité du dialogue entre la direction du groupe et les organisations syndicales.

Le déploiement de ces évolutions est prévu à compter de 2022, au rythme des différents temps RH que vit chaque salarié.

**Pascal Demurger**

Directeur général du Groupe MAIF

« Changer le mode de management est la première des conditions pour faire d'une entreprise une organisation réellement engagée. Cet accord de reconnaissance mutuelle permettra d'accélérer ce changement managérial qui fait la singularité de MAIF. Je souhaite qu'il permette à chaque salarié de s'épanouir pleinement dans son métier, au sein de son collectif et, plus généralement, dans l'entreprise. »

Evelyne Llauro-Barrès

Directrice générale adjointe Richesses Humaines MAIF



« Cet accord est un moment symbolique et important pour MAIF, et le fruit de plusieurs mois d'échanges constructifs avec nos organisations syndicales. A travers ces 3 grandes orientations, nous faisons évoluer nos dispositifs RH en garantissant équité et sécurité aux collaborateurs, tout en facilitant leur épanouissement. »

A propos de MAIF

6^{ème} assureur automobile et 1^{er} assureur du secteur associatif, MAIF couvre l'ensemble des besoins de plus de 3 millions de sociétaires (assurances de biens, prévoyance, santé, assistance, épargne, crédit...), pour un chiffre d'affaires de 3,7 milliards d'euros en 2020. Régulièrement plébiscitée en matière de relation clients, MAIF est devenue en 2020 société à mission, avec pour raison d'être de porter une attention sincère à l'autre et au monde et de la placer au cœur de chacun de ses engagements et de ses actions. Plus d'informations sur : <https://entreprise.maif.fr>

Contacts Presse MAIF

Garry Menardeau
garry.menardeau@maif.fr
06 29 37 10 99

Simon Vuillemin
simon.vuillemin@maif.fr
06 11 44 61 78

Contacts Presse CLAI

Alexane Lirzin
maif@clai2.com
07 72 45 78 41